

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

<i>Date de la convocation</i>	<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>qui ont pris part à la délibération</i>
<i>10 novembre 2025</i>	<i>14</i>	<i>8</i>	<i>14</i>

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois de novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

Présents : Jean-Pierre ARNOUX, Franck CHAPIER, Karine CHAPIER, Didier CHERRUAU, Bénédicte GAUTIER, Virginie MIDAVAINÉ, Angélique LOQUINEAU, Anne-Laure YVON

Absents excusés : Patricia ANDRE ayant donné procuration à Virginie MIDAVAINÉ, Alexandre CABO ayant donné procuration à Anne-Laure YVON, Mickaël CABO ayant donné procuration à Bénédicte GAUTIER, Sarah GOUSSAY ayant donné procuration à Angélique LOQUINEAU, Michaël GUILLARD ayant donné procuration à Karine CHAPIER, Nicolas GUILLARD ayant donné procuration à Franck CHAPIER

Secrétaire de séance : Bénédicte GAUTIER

**DÉLIBÉRATION
2025-033**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE L'ÉGLISE
COMMUNALE**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la nécessité d'entreprendre des travaux de restauration de l'église communale, bâtiment inscrit au patrimoine local,
- Considérant l'importance de préserver ce lieu de culte et de mémoire, qui constitue un élément essentiel du patrimoine historique et culturel de la commune,
- Considérant le coût estimatif des travaux, évalué à 704 000 €, selon l'estimatif de l'architecte,
- Considérant que la commune ne peut assumer seule la charge financière de ces travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes compétents, notamment :
 - La Préfecture (au titre de la DETR ou autres dispositifs),
 - Le Conseil Départemental,
 - Le Conseil Régional,
 - La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles),

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

- Tout autre organisme ou fondation susceptible d'apporter un soutien financier.
2. **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution des dossiers de demande de subvention et à engager les démarches administratives correspondantes.
 3. **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, en section d'investissement, et ajustés en fonction des subventions obtenues.

Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 02/12/2025
Le Maire, Jean-Pierre ARNO



Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 02/12/2025
Le secrétaire de séance,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

<i>Date de la convocation</i>	<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>qui ont pris part à la délibération</i>
10 novembre 2025	14	8	14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois de novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

Présents : Jean-Pierre ARNOUX, Franck CHAPIER, Karine CHAPIER, Didier CHERRUAU, Bénédicte GAUTIER, Virginie MIDAVAINÉ, Angélique LOQUINEAU, Anne-Laure YVON

Absents excusés : Patricia ANDRE ayant donné procuration à Virginie MIDAVAINÉ, Alexandre CABO ayant donné procuration à Anne-Laure YVON, Mickaël CABO ayant donné procuration à Bénédicte GAUTIER, Sarah GOUSSAY ayant donné procuration à Angélique LOQUINEAU, Michaël GUILLARD ayant donné procuration à Karine CHAPIER, Nicolas GUILLARD ayant donné procuration à Franck CHAPIER

Secrétaire de séance : Bénédicte GAUTIER

**DÉLIBÉRATION
2025-034**

AUDIT ÉNERGÉTIQUE

Le Maire rappelle au conseil municipal que le logement au 29 route de Blois est libre. Après être allé visiter les lieux il s'avère que des travaux doivent être envisagés.
Il propose de faire établir un audit énergétique.

Deux propositions ont été reçu :

- ÉNERGIO de Tours pour un montant de 3 577.80 € T.T.C avec option pour confort d'été.
- BEHI de Ramonville pour un montant de 4 950.00 € T.T.C

Le Maire précise que ce diagnostic permettra de percevoir des subventions de différents organismes dont le syndicat mixte du Pays des Châteaux pour la réalisation des travaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, opte pour l'entreprise ÉNERGIO et approuve le devis avec option pour un montant de 3 577.80 € T.T.C et autorise le Maire à signer le devis et mandater la facture afférente à cette étude.

Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 02/12/2025
Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX



Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 02/12/2025
Le secrétaire de séance,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation	en exercice	présents	qui ont pris part à la délibération
10 novembre 2025	14	8	14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois de novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

Présents : Jean-Pierre ARNOUX, Franck CHAPIER, Karine CHAPIER, Didier CHERRUAU, Bénédicte GAUTIER, Virginie MIDAVAINÉ, Angélique LOQUINEAU, Anne-Laure YVON

Absents excusés : Patricia ANDRE ayant donné procuration à Virginie MIDAVAINÉ, Alexandre CABO ayant donné procuration à Anne-Laure YVON, Mickaël CABO ayant donné procuration à Bénédicte GAUTIER, Sarah GOUSSAY ayant donné procuration à Angélique LOQUINEAU, Michaël GUILLARD ayant donné procuration à Karine CHAPIER, Nicolas GUILLARD ayant donné procuration à Franck CHAPIER

Secrétaire de séance : Bénédicte GAUTIER -----

**DÉLIBÉRATION
2025 – 035**

DM N°5 AUDIT ÉNERGÉTIQUE – 29 Route de Blois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits n'avaient pas été prévu pour cet audit énergétique ne sachant pas au moment du budget que la maison serait libre.

Par conséquent, les crédits actuellement disponibles sont insuffisants pour couvrir cet audit.

Il convient donc de modifier le budget comme suit :

INVESTISSEMENT		
Dépenses		Recettes
2031 : Frais d'études	3 600.00 €	
2135 : Insta généré, agen aména :	- 2 000.00 €	
2151 : Réseaux de voirie :	- 1 200.00 €	
231 : Agenc, et aména de terrains :	- 400.00 €	
Total dépenses :	0.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ❖ Approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la décision modificative n°5 telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 02/12/2025
Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX



Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 02/12/2025
Le secrétaire de séance, Bénédicte GAUTIER